**EGALITE FEMMES-HOMMES**

**Prévention et lutte contre les violences faites aux femmes
*Rapport n° 3-04 \ AD du 12/02/2021***



Le plan égalité femmes-homme 2020-2023 prévoit un axe spécifique sur les violences faites aux femmes. La volonté politique du Département a été de consacrer un rapport à part à cet enjeu dont l’importance s’est trouvé renforcée en raison de la crise sanitaire.

En Val d’Oise, en 2020, les services de police/gendarmerie ont enregistré plus de 2000 femmes accueillies par les huit intervenantes sociales.

* Le féminicide de Domont perpétré en décembre 2020 a tragiquement rappelé combien les violences faites aux femmes nécessitent la mobilisation de tous.

Le Département a été largement précurseur dans la lutte contre les violences faites aux femmes :

* Depuis 2012, il soutient le dispositif Téléphone grave danger (TGD),
* Juin 2017, signature d’un protocole pour favoriser la mise en œuvre des ordonnances de protection,
* 25 novembre 2020 : signature avec la Préfecture et le TGI du Plan départemental de lutte contre les violences faites aux femmes.



L’action départementale pour la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes est pensée en fonction d’objectifs précis, eux-mêmes corrélés à des moyens mis en œuvre par le Département. Au premier rang desquels figurent :

+ **Améliorer le repérage, l’accueil, l’écoute et l’accompagnement des femmes**. Il est donc proposé de poursuivre :

* la formation des travailleurs sociaux et médico-sociaux,
* le soutien aux dispositifs en faveur du droit et de l’aide aux victimes. Le Département cofinance 6 postes d’intervenants sociaux en Commissariat (budget : 72840€).
* Le Département soutient le Centre d’Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF 95) pour favoriser l’accès aux droits des femmes (budget : 108 875€)

+ **Améliorer l’accès au logement** en favorisant un parcours entre l’hébergement d’urgence et l’accès au logement

* mobilisation du FSL en déployant les dispositifs de baux glissants, de la garantie de loyer et les mesures d’accompagnement social lié au logement,
* mobiliser les logements du contingent départemental, pour 7 femmes par an en moyenne
* favoriser une mutualisation à l’échelle départementale des contingents réservés des différentes communes,
* un partenariat actif avec l’association « Du côté des femmes », notamment pour mettre à l’abri les femmes victimes (budget : 80 200€)

+ **Améliorer le repérage et l’accompagnement des enfants co-victimes**

* le process d’évaluation des informations préoccupantes est en cours de révision. Une attention particulière est accordée au traitement adapté pour les femmes et les enfants victimes de violences conjugales,
* Favoriser le développement d’actions de soutien à la parentalité pour les femmes victimes de violence (en partenariat avec la CAF),
* Favoriser le recours des aides d’urgences de l’ASE pour couvrir les dépenses liées à une mise à l’abri pour les élève du premier degré (ceux du second degré sont éligibles aux aides de l’Education nationale).

+ **Prévenir la récidive**, dans le cadre d’un partenariat renforcé avec Espérer 95 (budget : 8 000€).

Le Département continue de s’engager concrètement pour lutter contre les violences faites aux femmes. Pour cela, il mobilise activement ses forces vives en lien constant avec tous les acteurs de notre territoire.